

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 20 mars 2015

L'An Deux Mil Quinze, le vendredi 20 mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN et Jean-Charles GESLAND, Mme Yveline LEPESQUEUR, MM. André MAUFAY et Laurent MAUDET, Mme Sophie GALPIN, MM. Jacky LETAY, Christophe CHATELAIN et Thierry GAUTIER, Mme Françoise POTIER.

Absentes excusées : Mmes Pascale FOUGERAY et Marie-Françoise MAUBOUSSIN.

Mme Pascale FOUGERAY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DROUIN.

Mme Marie-Françoise MAUBOUSSIN a donné pouvoir à Madame Armelle REIGNIER.

M. Christophe CHATELAIN a été élu secrétaire de séance.

La séance commence à 19h41 en présence de Monsieur Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

Madame le Maire rajoute à l'ordre du jour la demande de subvention au titre de la DETR 2015 et la participation 2015 au SIVOS Saint-Marceau / Maresché.

Approbation du procès-verbal du 26 février 2015

Le procès-verbal de la séance du jeudi 26 février 2015 a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bertrand LERAY. Après avoir brièvement expliqué son rôle, M. LERAY a rappelé l'importance et les modalités du vote du budget. Il a ensuite évoqué les grands principes qui régissent l'élaboration et l'exécution du budget d'une commune.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2014, dressé par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

Approbation du Compte Administratif Assainissement 2014

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à : 53 927,81 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à : 40 789,44 €

L'excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2014 est de : 13 138,37 €

Report de l'exercice précédent : 6 010,83 €

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à : 41 425,50 €

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à : 12 405,07 €

L'excédent de la section d'investissement au 31/12/2014 : 29 020,43 €

Report de l'exercice précédent : - 3 237,54 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2014 Assainissement a été adopté à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2014

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2015, le Conseil Municipal décide que :

- La somme de 19 149 € sera reportée à la ligne 002, recettes de fonctionnement.

- La somme de 25 782 € sera reportée à la ligne 001, recettes d'investissement.

Vote du Budget Primitif Assainissement 2015

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2015.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Section de fonctionnement : Recettes : 97 109 € Dépenses : 97 109 €

Section d'investissement : Recettes : 35 210 € Dépenses : 35 210 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif Assainissement 2015 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune de l'exercice 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2014, dressé par M. Bertrand LERAY, Receveur Municipal.

Approbation du Compte Administratif 2014 Commune

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	617 297.23 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	496 553.27 €
L'excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2014 est de :	120 743.96 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	367 183.56 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	115 929.61 €
L'excédent de la section d'investissement au 31/12/2014 :	251 253.95 €
Déficit antérieur reporté :	- 82 056.56 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2014 Commune a été adopté à l'unanimité des votants.

Affectation du résultat 2014

Concernant le Budget Primitif Principal 2015, le Conseil Municipal décide que :

- La somme de 120 743 € sera reportée à la ligne 002, recettes de fonctionnement.
- La somme de 169 197 € sera reportée à la ligne 001, recettes d'investissement.

Vote du Budget Primitif 2015 - Budget Commune

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2015 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement : Recettes : 709 993 € Dépenses : 709 993 €

Section d'investissement : Recettes : 538 486 € Dépenses : 538 486 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

Budget Primitif 2015 Commune - Principales dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital des emprunts 57 331 €,
- Logiciels 1 100 €,
- Étude PLU : 10 000 €,
- Aménagement Rue de l'Église : 130 000 €,
- Enfouissement des réseaux rue de Beaumont : 30 000 €
- Candélabres rue de Beaumont : 8431 €
- Ordinateur pour l'École : 1000 €
- Aire de jeux : 10 000 €
- Rénovation de la Salle Polyvalente : 60 000 €
- Réfection pavage du Pont Romain : 17 000 €

- Travaux de voirie : 73 000 €
- Matériel : 23 000 €
- Travaux bâtiments communaux : 100 000 €

Participation 2015 au SIVOS de St Marceau-Maresché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation d'un montant de 81 000 € au SIVOS de St Marceau-Maresché, pour l'année 2015.

Le versement de cette participation s'effectuera en plusieurs fois au cours de l'année 2015 en fonction des besoins de trésorerie du SIVOS. Cette somme est inscrite au compte 6554 du Budget Primitif 2015.

Adhésion à l'ATESART

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'ATESART, Agence des Territoires de la Sarthe. L'ATESART, société publique locale, propose aux collectivités locales conseil, expertise et prestations d'ingénierie dans les domaines de la voirie, des ouvrages d'art et de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de prendre acte des statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et du Règlement Intérieur de la société,
- d'approuver la prise de participation de la commune de Maresché au capital de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe*,
- d'approuver en conséquence l'acquisition de 2 actions d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 100 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,
- d'inscrire à cet effet au budget de la commune, chapitre 26 article 261, la somme de cent euros, montant de cette participation,
- de désigner Madame Armelle REIGNIER afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- de désigner Madame Armelle REIGNIER afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,
- d'autoriser son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,
- d'autoriser son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'actions et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2015

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015, le projet susceptible d'être éligible est l'éclairage public de la rue de Beaumont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter un concours de l'État. Le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à déposer cette demande au titre de la DETR de 2015,
- atteste de l'inscription de ce projet au budget de l'année 2015,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la commune à réaliser ces travaux.

Questions diverses.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de modification du POS qui lui a été soumise. Dans le cadre d'un projet de construction d'un garage, un couple de mareschéens demande en effet à ce que la marge de recul, prévue dans le règlement du POS qui régit la zone où se trouve leur propriété, soit portée de 5 à 4 mètres. Après discussion, le Conseil Municipal estime qu'une modification du POS ne peut être envisagée que dans un intérêt collectif et non particulier. En outre, le POS arrivant prochainement à échéance, une procédure d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ou de Carte communale va être mise en route. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Madame Sophie GALPIN signale l'état de saleté du Point d'Apport Volontaire des déchets recyclables, près du carrefour de l'Arche Saint-Michel. Des sacs sont déposés au pied des containers, ainsi que des déchets qui devraient être emmenés à la déchetterie. Devant la récurrence du problème malgré les rappels au respect des consignes de tri et du lieu, le Conseil Municipal décide de se renseigner concernant la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Madame le Maire fait un bref compte-rendu d'une réunion sur l'accessibilité à laquelle elle a assisté. D'ici à septembre 2015, la commune va devoir procéder à un diagnostic de ses bâtiments afin de vérifier leur accessibilité et dans le cas contraire définir les travaux nécessaires et le planning d'exécution. Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre en place un groupe de travail.

Le Conseil Municipal évoque enfin la Fête de l'École, qui est prévue le dimanche 21 juin 2015. Afin de préparer la réunion du 26 mars pour l'organisation de la fête, MM. GESLAND et CHATELAIN souhaitent clarifier la position du Conseil Municipal concernant la participation de la commune. Avant de se prononcer définitivement, le Conseil Municipal souhaite avoir plus de précisions sur l'organisation de la journée, le nombre de participants, etc.

La réunion du groupe de réflexion sur le PLU et la Carte Communale est reportée au vendredi 10 avril 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 21 avril 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h46.